

Document d'Informations Clés



Juvena

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur **Juvena**. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du Produit : Juvena
Numéro de téléphone : (352) 44 24 24 1
Site web : www.axa.lu

Nom de l'initiateur : AXA Assurances Vie Luxembourg
Régulateur : Commissariat Aux Assurances (CAA)
Date de production du Document d'Informations Clés : 01/01/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Ce produit est un contrat d'assurance-vie à terme fixe avec taux d'intérêt garanti.

Objectif :

L'objectif du contrat est de disposer d'un capital à une date déterminée (terme du contrat).

Clientèle cible :

Ce produit est destiné aux résidents fiscaux luxembourgeois et permet d'épargner régulièrement en vue de constituer un capital pour son enfant.

Durée de vie du produit : La durée est au libre choix du preneur.

Durée minimale recommandée : 10 ans.

Prestations d'assurance :

Au terme du contrat, que l'assuré soit en vie ou non : versement du capital garanti augmenté des participations aux bénéfices. Attribuée annuellement au 31/12, la participation aux bénéfices est non garantie; à noter qu'une fois payée, elle est acquise de manière définitive.

En cas de décès de l'enfant avant le terme du contrat, remboursement des primes capitalisées à 3%.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

1 = la classe de risque la plus basse

2 = une classe de risque basse

3 = une classe de risque entre basse et moyenne

4 = une classe de risque moyenne

5 = une classe de risque entre moyenne et élevée

6 = une classe de risque élevée

7 = la classe de risque la plus élevée

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'investissement pendant 10 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits similaires. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible. Néanmoins, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité d'AXA Assurances Vie Luxembourg à vous payer en soit affectée. Le produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si la Compagnie n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la rubrique : Que se passe-t-il si AXA Luxembourg Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?).

Scénarios de performance				
Prime d'assurance: 1 000€ par an		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention minimale recommandée)
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	- -100%	4 187,75€ -5,85%	9 300,92€ -1,32%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	- -100%	4 187,75€ -5,85%	9 300,92€ -1,32%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	- -100%	4 187,75€ -5,85%	9 300,92€ -1,32%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	- -100%	4 284,19€ -5,11%	9 794,11€ -0,38%
Montant investi cumulé		1 000€	5 000€	10 000€
Scénarios en cas de décès				
Décès de l'adulte assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 430,30€	9 430,30€	9 430,30€
Décès de l'enfant assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	1 030,00€	5 468,42€	11 807,80€
Prime d'assurance cumulée		18,09€	81,16€	119,19€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000€ annuellement pendant 10 ans.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation des capitaux après différentes durées de détention du produit, ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ils ont été déterminés sous l'hypothèse d'un contrat d'une durée de 10 ans, avec primes payables annuellement et pour un assuré âgé de 37 ans. Les résultats seraient cependant différents, dès que vous vous trouvez dans une autre situation.

A noter que la performance indiquée dans le scénario favorable tient compte d'une participation bénéficiaire estimée à 1,25%.

Il n'est pas pertinent de sortir de ce produit avant la fin de la période recommandée de 10 ans, il se pourrait que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, y compris les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AXA Luxembourg Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Un défaut de paiement d'AXA Assurances Vie Luxembourg ne devrait en principe pas affecter la capacité des souscripteurs à être remboursés de tout ou partie de leur épargne. En effet, bien que la législation luxembourgeoise n'ait pas introduit à proprement parler de fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs en cas de défaillance d'une compagnie d'assurance, elle prévoit que les actifs liés au contrat d'assurance-vie sont déposés - séparément des autres engagements de la compagnie - auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances. Les preneurs d'assurance disposent également d'un super privilège qui leur octroie la qualité de créanciers privilégiés de 1^{er} rang de la compagnie d'assurances sur la masse des actifs représentatifs des provisions techniques. Ce privilège du preneur d'assurance, qui prime sur tous les autres créanciers, quels qu'ils soient, doit permettre aux clients de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance en cas de défaillance de la compagnie d'assurances.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera de la nature de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 1 000€ par an	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période recommandée (10 ans)
Coûts totaux	1 000€	887,75€	978,24€
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	100%	6,34%	1,82%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,16%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous payerez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	-	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	-	L'incidence des coûts encourus lorsque la Compagnie achète ou vend des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,67%	L'incidence des coûts que la Compagnie prélève chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	-	L'incidence des commissions liées aux résultats. La Compagnie prélève cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	-	L'incidence des commissions d'intéressement. La Compagnie prélève ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

Les coûts sont déterminés sous l'hypothèse d'un contrat d'une durée de 10 ans, avec primes payables annuellement et pour un assuré âgé de 37 ans. Les résultats peuvent être différents si vous êtes dans une autre situation.

La prime prélevée pour la couverture des deux garanties décès est incluse dans les coûts récurrents.

Combien de temps dois-je le conserver ? Puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 10 ans minimum.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la réception de vos conditions particulières pour renoncer à votre contrat.

Le preneur peut demander par écrit le rachat total de son contrat pour autant qu'il ait payé un montant de primes égal ou supérieur à la somme des primes des deux premières années d'assurance. Les valeurs de rachat sont reprises dans les conditions particulières du contrat.

Si le preneur rachète son contrat avant la durée recommandée de 10 ans, cela entraîne la perte des avantages fiscaux.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute information ou réclamation en relation avec la commercialisation du Produit, vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

- AXA Assurances Vie Luxembourg S.A, 1 place de l'étoile, L-1479 Luxembourg, ou par courrier électronique : reclamation@axa.lu.
- Le Commissariat aux Assurances de Luxembourg, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ou par courrier électronique au caa@caa.lu
- L'organisme de médiation de l'Association des Compagnies d'assurances (ACA) : 12 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, ou par courrier électronique à mediateur@aca.lu

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le produit en consultant la fiche info financière disponible sur le site internet www.axa.lu.